

**Veillez indiquer quelle(s) rivière(s) vous désirez adopter.**

**Saguenay-Lac-St-Jean**

- Métabetchouane
- Mistassini
- Mistassibi
- Alex
- Shipshaw

**Capitale Nationale**

- Sainte-Anne

**Mauricie**

- Maskinongé
- Shawinigan
- Batiscan

**Outaouais**

- Gatineau
- Petite Nation

**Abitibi-Témiscamingue**

- Des Quinze

**Côte-Nord**

- Portneuf
- Sault aux cochons
- Franquelin
- Riverin
- Pentecôte
- Aux Rochers
- Manitou
- Sheldrake
- Au Tonnerre
- Magpie

**Lanaudière**

- Matawin

**Laurentides**

- Rouge

**Centre du Québec**

- Saint-François

**Bas St-Laurent**

- Trois-Pistoles

- Toutes les rivières (Adoptant national)

## Des dommages importants à l'environnement

Bien qu'elle soit moins nocive que l'énergie nucléaire ou fossile, l'hydroélectricité n'est pas une énergie « propre, propre, propre », sans aspect négatif.

Même les centrales dites « au fil de l'eau » inondent les rives en amont et assèchent le lit de la rivière en aval. Elles rompent les grands équilibres écosystémiques qui assurent la santé des espèces vivantes.

### ...pour des gains énergétiques négligeables



Voici ce qu'il reste de la Chute-à-Magnan, à Saint-Paulin (7 MW)

## OPÉRATION « ADOPTEZ UNE RIVIÈRE »

**Pour protéger nos rivières, notre patrimoine collectif**



Chute de Sainte-Ursule, potentiel de 7 MW

[www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)  
[www.uqcn.qc.ca](http://www.uqcn.qc.ca)  
[www.aventure-ecotourisme.qc.ca](http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca)  
[www.canot-kayak.qc.ca](http://www.canot-kayak.qc.ca)

## Le gouvernement dilapide notre patrimoine collectif

Le 24 mai 2001, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il céderait, à des sociétés privées, une première série de 36 sites sur 24 rivières du Québec, pour la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts (MW).

Or, nos chutes, rapides et rivières constituent un patrimoine collectif d'une valeur inestimable tant sur les plans socioéconomique et environnemental que récréotouristique. Le gouvernement s'apprête pourtant, sans justification énergétique, économique ou sociale, à sacrifier ce bien public, à un coût environnemental énorme, essentiellement au bénéfice du secteur privé. Il le fait avant même la mise en place de la politique québécoise de l'eau, la compromettant à l'avance.

Comment, alors, ne pas s'opposer à cette gestion incohérente et à ce détournement pur et simple de notre richesse collective?

C'est dans cet esprit qu'Eau Secours!, Aventure Ecotourisme Québec, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et la Fédération québécoise du canot et du kayak (FOCK) ont mis sur pied l'opération « **Adoptez une rivière** ».

## Un barrage à l'industrie récréotouristique

Au nombre des sites visés figurent plusieurs rivières vierges ainsi que des sites touristiques réputés tant au Québec qu'au-delà de ses frontières.

À titre d'exemple :

- les rapides des Sept-Sœurs de la rivière Rouge et la rivière Gatineau, où se tient chaque année le Festival d'eau vive de la Haute Gatineau, sont visitées chaque année par des milliers de Québécois et de touristes étrangers amateurs de canot, de kayak et de rafting;
- la chute du Neuf, sur la rivière Batiscan, fait la joie des promeneurs depuis des générations;
- les grandioses chutes de la rivière Manitou, envisagées pour la création d'un parc national, sont un joyau de la Côte-Nord.

À l'échelle mondiale, le tourisme, cette industrie du 21<sup>e</sup> siècle, connaît une hausse de 10 % par an. Cette croissance atteint 20 % dans le cas du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.

Comment accepter que des barrages détruisent des sites naturels d'une beauté exceptionnelle, compromettant une industrie qui est importante pour les économies régionales et l'une des plus prometteuses au Québec?

## Formulaire d'« Adoption de rivière »

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville et province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Adoptant individuel**

20 \$ ou plus par rivière

**Adoptant Groupe local**

100 \$ ou plus par rivière

**Adoptant Groupe national**

300 \$ ou plus pour une rivière spécifique ou pour l'ensemble des rivières

**Veillez choisir parmi la liste des rivières qui apparaît à l'endos de ce formulaire.**

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de FOCK-Fonds et le faire parvenir à :

Opération « Adoptez une rivière »  
Fédération québécoise du canot et du kayak  
4545, av. Pierre-de-Coubertin  
C.P. 1000, succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone : (514) 281-1018

Courriel : info@canot-kayak.qc.ca

